

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014035

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

**OBJET : Acquisition auprès de la SEQUANO de la parcelle BF 40a située 11
impasse Marin**

EXPOSE :

La SEQUANO est propriétaire de la parcelle BF 40, située 11 impasse Marin, au sein de la ZAC des Impasses créée dans le cadre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain « Vilette-Quatre Chemins ».

La Commune souhaite acquérir à l'euro symbolique une partie de cette parcelle, numérotée BF40a sur le plan ci-joint, d'une superficie de 44 m².

Par courrier en date du 20 novembre 2014, la ville a proposé à la SEQUANO l'acquisition de ce terrain à l'euro symbolique.

De par sa localisation et l'ensemble de ses caractéristiques, l'acquisition de ce terrain permettrait à la Commune de le valoriser.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'acquérir ce bien situé au 11 impasse Marin à Aubervilliers, correspondant à la parcelle BF 40a, pour un euro symbolique, hors frais d'acquisition.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim
ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014035

Signataire : AD

OBJET :Acquisition auprès de la SEQUANO de la parcelle BF 40a située 11 impasse Marin

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 5 décembre 2014,

Vu le courrier de la Commune en date du 20 novembre 2014,

Considérant que la SEQUANO est propriétaire de la parcelle BF 40, située 11 impasse Marin, au sein de la ZAC des Impasses créée dans le cadre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain « Villette-Quatre Chemins »,

Considérant que la Commune souhaite acquérir à l'euro symbolique une partie de cette parcelle, numérotée BF40a sur le plan annexé, d'une superficie de 37 m²,

Considérant que par courrier en date du 20 novembre 2014, la ville a proposé à la SEQUANO l'acquisition de ce terrain à l'euro symbolique,

Considérant que de par sa localisation et l'ensemble de ses caractéristiques, l'acquisition de ce terrain permettrait à la Commune de le valoriser,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir auprès de la SEQUANO une partie du terrain situé au 11 impasse Marin à Aubervilliers, numérotée BF40a sur le plan annexé, d'une superficie de 37 m².

DIT que l'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique majoré des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014



L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI